



Département du Bas-Rhin

Arrondissement de Saverne

**ARRÊTÉ n° ART/2026-21/V**  
**PORTANT réglementation de la circulation rue Louis Pasteur**

**Le Maire de la Commune de DETTWILLER**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2542-1 et L 2542-2,  
**VU** le Code de la Route,  
**VU** le Code Pénal,  
**VU** la loi n° 82-623 du 27 juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,  
**VU** l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1),  
**VU** la demande de Monsieur Cédric ROSIN, chef de secteur réseaux eau potable auprès du SDEA de Saverne (67700), concernant un remplacement de branchement AEP au n°37 Rue Louis Pasteur,

**CONSIDERANT** que le remplacement de branchement AEP au n°37 Rue Louis Pasteur prévu du 8 avril au 10 avril 2026 nécessite une réglementation particulière de la circulation,  
**CONSIDERANT** que pour assurer la sécurité des usagers et des personnels de l'entreprise en charge des travaux, il y a lieu de prendre des mesures,

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup> : Circulation alternée**

La circulation sera alternée à hauteur du n° 37 Rue Louis Pasteur du 8 avril 2026 à 7h00 au 10 avril 2026 à 18h00.

La vitesse sera limitée à 30 km/h.

**Article 2 : Circulation des piétons**

Les piétons devront emprunter le trottoir en face de la zone de travaux.

**Article 3 : Interdiction de stationnement de véhicules dans l'emprise du chantier**

Tout véhicule stationnant en un endroit interdit sera considéré comme gênant et verbalisé selon la réglementation en vigueur.

**Article 4 : Signalisation**

La signalisation réglementant la circulation sera mise en place et enlevée par l'entreprise en charge des travaux.

**Article 5** : Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de la notification.

**Article 6** : Ampliation du présent arrêté sera inscrite au registre des arrêtés, affichée en mairie, mise en ligne et transmise :

- au Procureur de la République - Tribunal de Grande Instance - Saverne
- au Commandant de la Gendarmerie de la Brigade de Saverne
- à la Police Municipale - Saverne
- à M. Cédric ROSIN du SDEA - Saverne
- au service technique - Dettwiller



Fait à Dettwiller, le 2 avril 2026

Le Maire, Pascal BOEHM